

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL** **séance du 21 juillet 2023**

L'an deux mille vingt trois et le vingt et un du mois de juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël CAZEDEBAT, Maire.

**Présents:** Mme BARRET Marie-Pierre, Jean Claude BELOT- ARNAUD, Mr Joseph BOUCHARA, Mme Rachel CARBALLEDA, , Mr Joël CAZEDEBAT, Mr André CAUSSADE, Mme Maïté DANEHIL, Mme Anne-Marie DUBARRY, Mr Didier MORLAS

**Excusé :** Mr Hervé CARMOUZE

**Secrétaire de séance :** André CAUSSADE

### **1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 juin 2023**

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

### **2. Récupération des chemins ruraux de l'AFAFAF par la commune**

André CAUSSADE rappelle qu'une association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier (AFAFAF) a été mise en place en 2016 entre les 3 communes d'ARCIZAC-ADOUR, BERNAC-DESSUS et VIELLE ADOUR ; cette association avait pour but de regrouper les terres sur un territoire défini sur les 3 communes (remembrement) et d'aménager cette zone en construisant les différents ouvrages nécessaires (chemins, pont, plantation de haie paysagères);

Les travaux sont actuellement totalement réalisés ;

Il a donc été proposé au bureau de l'AFAFAF d'engager la procédure de dissolution de l'association ;

Les membres de l'AFAFAF (au nombre de 9, y compris Jean Michel SEGNERE représentant le Conseil départemental) ont donc été convoqués pour la réunion du bureau le 19 juillet 2023 ;

Tous les membres ont répondu présent à la convocation, à l'exception de Jean Christian DANOS Maire de Vielle Adour qui n'a pas répondu malgré plusieurs relances ;

A l'unanimité des membres présents le bureau d' l'AFAFAF a décidé :

- de procéder dans les meilleurs délais à la dissolution de l'AFAFAF d'ARCIZAC-ADOUR, BERNAC-DESSUS ET VIELLE-ADOUR .
- de céder à, chaque commune, pour l'euro symbolique, les parcelles constituant les chemins situés sur leur territoire respectif; ces chemins ont une superficie de 0,3627 ha pour Arcizac Adour, 0,7289 ha pour Bernac-DESSUS et 0,3353 ha pour Vielle-Adour ;

- d'autoriser André CAUSSADE, Président de l'AFAFAF à rédiger et signer les actes administratifs de cession de parcelles aux 3 communes ;
- de prendre en charge l'intégralité des frais induits par la passation de ces trois actes ;
- de rétrocéder aux communes le montant de la trésorerie de l'AFAFAF restant disponible après passation des actes administratifs de cession, par tiers pour chaque commune ; le montant actuel est de 5800 €, mais sera imputé des frais de passation d'actes ;
- de demander à Monsieur le Préfet des Hautes Pyrénées de bien vouloir procéder à la dissolution de l'AFAFAF ;

Le bureau de l'AFAFAF a voté à l'unanimité, les mesures ci-dessus énoncées ;

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les mesures ci-dessus énoncées.

### **3. Point sur le projet de rénovation de la pris d'eau sur l'Alaric**

Dans le courant du mois de juin dernier, les représentants des communes de BERNAC DEBAT et BERNAC DESSUS se sont réunies à fin de discuter du financement du projet de raccordement du ruisseau du moulin à la prise de l'Alaric. Pour rappel, les travaux consistent au curage de la portion allant de la prise d'eau au ruisseau venant de chez Etienne CARMOUZE vers l'Alaric, bouchée depuis près de trente ans, ainsi que la construction d'une écluse afin de gérer le débit d'eau alimentant ce canal.

La portion de ruisseau à curer ainsi que l'écluse se trouvent sur le territoire de BERNAC DESSUS.

Le Maire de BERNAC DESSUS a proposé une participation de 25% pour sa commune et 75% pour BERNAC DEBAT, expliquant que cet équipement n'avait pas d'utilité pour sa commune.

Mme SOULIE, maire de BERNAC DEBAT a proposé un financement de 40% pour BERNAC DESSUS et 60% pour BERAC DEBAT.

De plus, Joël CAZEDEBAT a demandé que la manœuvre de la vanne incombe à la commune de BERNAC DEBAT. Une convention sera passée entre les 2 communes ;

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de maintenir la proposition faite par BERNAC DESSUS lors de la réunion du mois de juin à savoir 25 % pour BERNAC DESSUS et 75 % à BERNAC DEBAT ;

### **4. Point sur les travaux :**

- ✓ Travaux de réfection de l'escalier du clocher : l'entreprise GINESTE a terminé les travaux. Il restera à changer quelques planches du palier du 1<sup>er</sup> étage
- ✓ Réfection de la voirie en bas du Cami de la Moulière : l'entreprise GEOVIA devrait réaliser les travaux durant l'été
- ✓ Les travaux d'enfouissement des réseaux vont enfin débiter.
- ✓ Christophe ARBERET a promis que la réalisation de l'auvent situé au nord de la salle des fêtes serait réalisée pour la fête.

## 5. Point sur le SIVOS

### ✓ Effectifs

86 enfants + 5 TPS ;

En janvier l'effectif sera de 91 enfants ;

### ✓ Tarifs cantine

Augmentation de 19 % (12 % en mars + 7 % en septembre) ; repas à 3,26 € pour la partie prestataire ; il aurait fallu passer le repas à 5,40 € ; un accord a été trouvé à 4,30 € ; les communes devront prendre en charge la différence ;

### ✓ Tarifs garderie

Augmentation de 30 centimes

## 6. Point sur la vente des parcelles au quartier de Labarthe :

L'acte de vente du lot 4 a été signé le 21 juillet et celui du lot 9 sera signé le 25 juillet.

Il restera à vendre le lot 3.

Après la vente de ces 2 lots, la trésorerie du lotissement permet de rembourser le crédit du Crédit Agricole; le remboursement sera fait en septembre ;

## 7. Mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des données (RGPD)

Dans le cadre de son activité, **la mairie** est susceptible de collecter et traiter des données à caractère personnel, notamment celles de ses usagers ainsi que celles des personnes avec qui il entre en relation dans le cadre de ses différentes missions.

L'ensemble des traitements de données personnelles mis en œuvre dans le cadre de ses activités doit respecter la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Lors du dernier Conseil Municipal, la commune a adhéré au service d'assistance à la mise en conformité au RGPD.

Rachel CARBALLEDA, aidée par la secrétaire Martine BUSTAMENTE, sera chargée de veiller à la bonne application du règlement.

## 8. Délibération portant sur le financement d'équipement forestier

Monsieur COY, responsable de l'unité territoriale de l'ONF, nous a informés que les dossiers de financement FEADER d'aide à la création d'infrastructures de desserte forestière sont dès cette année instruits par la région Occitanie en place de la DDT65 auparavant.

A la reprise de ces dossiers la région a également changé les conditions de financement. L'intensité de soutien est aujourd'hui fixée à 40 % du montant HT de la dépense éligible pour les projets individuels au lieu de 50% l'an dernier et de 70 % du montant HT de la dépense éligible pour les projets collectifs au lieu de 80%.

Enfin, une grille de sélection des projets a été élaborée afin de favoriser les projets collectifs permettant une très forte mobilisation des bois. Elle rend aujourd'hui plus hypothétique la sélection de notre projet. De plus, la modification des conditions de financement impose la prise d'une nouvelle délibération.

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Bernac Dessus:

- 1) Approuve le projet qui lui a été présenté et notamment son plan de financement :
- 2) Sollicite l'octroi de l'aide publique Etat + Europe d'un montant de :

Montant estimé du Projet : **29 935 € HT**

Montant subvention demandée : 11 136 € HT

Montant autofinancement estimé : 18 799 € HT

Établi sur la base du devis estimatif ci-joint

- 3) S'engage à financer comme suit la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention sans dépasser au total le taux maximum autorisé de 80 % d'aides publiques pour cette opération :

Montant estimé : 18 799 € HT

- emprunts : 0 euros

- ressources propres : 18 799 € HT €

- 4) S'engage à inscrire chaque année au budget de la commune, les sommes nécessaires à l'entretien de l'ouvrage réalisé
- 5) Donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

## 9. Présentation du PADD

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) incarne la réflexion stratégique à grande échelle et à long terme, tandis que les plans locaux d'urbanisme (PLU) et les cartes communales représentent les moyens de déclinaison locale et opérationnelle de cette stratégie.

La phase d'élaboration du SCOT a débutée en 2020 et celui-ci doit être terminé en 2025 pour une application du PLUI en 2026.

**Le Projet d'aménagement et de développement durable** a pour ambition de relever trois défis :

- ✓ S'adapter
- ✓ Accueillir
- ✓ Innover

Sa présentation détaillée figure dans le document joint en annexe.

## 10. Organisation de la fête locale :

En collaboration avec le comité des fêtes, il a été décidé la programmation suivante :

- Vendredi 8 septembre :
  - ✓ 20 h, ouverture des fêtes et lancer des clés depuis le balcon de la mairie avec le concours de la banda « Lous BERRETES »
  - ✓ 21 h : diffusion du match d'ouverture de la Coupe du Monde de Rugby  
France-NOUVELLE ZELANDE et soirée tapas
- Samedi 9 septembre :
  - 7h 30 : ouverture des inscriptions pour la randonnée cyclo ; 3 circuits seront proposés (Baronnies et Campan); ravitaillements prévus à Bourg Bigorre et Campan ; la fin de la randonnée est prévue vers 11h 30, pour correspondre avec la fin de la randonnée marche ;
  - 10h : départ du grand circuit marche, qui devrait durer entre 1h30 et 2h 00, pour se terminer au plus tard vers 11h 30 ;
  - 11h départ du petit circuit marche ;

Prix de l'inscription rando vélo et marche : 4,00 € ; remise de lots pour les participants vélo ;

- Ravitaillement prévu à Bourg Bigorre et à Campan pour le vélo ; à mi parcours pour le grand circuit marche ;
- Casse-croute à l'arrivée des 2 randonnées vers 11h 30 ;
- Si mauvais temps, la randonnée vélo sera annulée ; à voir pour la randonnée marche ;
- ✓ 14h, Concours de pétanque
- ✓ 20h, repas du village

- ✓ 24h, bal animé par Expérience
- Dimanche 10 septembre :
  - ✓ 12h, apéritif offert par la municipalité suivi du départ de la sérénade ;
  - ✓ 18h 30 Bal animé par Expérience ;

Comme convenu lors du dernier Conseil, une banderole sera réalisée pour annoncer la fête ; elle sera placée à l'entrée du village en bordure du CD8. La mairie prendra également en charge l'acquisition de guirlandes ; l'installation de celles ci est à définir avec le Comité des fêtes ;

Une affiche a été réalisée afin de communiquer sur les réseaux sociaux.

Il sera demandé au SDE de rétablir l'éclairage entre minuit et 6h durant les 3 nuits de la fête ;

### 11. Présentation projet de piste 4×4 au bois de Chaas :

Le mois dernier, Jean Yves CARMOUZE et Laurent DE SOUZA sont venu présenter un projet de création d'une piste de 4\*4 au bois de Chaas. Cette piste serait utilisée une fois par an dans le cadre de la fête des Truca taoules qui propose déjà une randonnée 4\*4 mais dont l'association souhaite diversifier l'offre.

La mise au point de la piste par le club pourra s'étaler sur deux week-end avant la randonnée officielle. Une fois la randonnée passée, la piste sera fermée par des barrières. Le club se charge des formalités administratives et demande à la municipalité le droit d'utiliser cette zone.

A 8 voix contre 1, le Conseil se dit défavorable à ce projet, qui ne peut qu'apporter que des désagréments ;

### 12. Questions diverses

- ✓ **Vente de ganivelles** : des habitants de la commune se sont dit intéressés par l'achat des ganivelles de protection des espaces verts au quartier de Labarthe. Le prix d'achat était de 12€ HT le mètre, piquet compris.

Le conseil propose de les mettre à la vente au pris de 7€ le mètre TTC

- ✓ Visite de Viviane ARTIGALAS : la sénatrice est venu a la rencontre du Maire et de Joseph BOUCHARA dans le cadre de la campagne électorale des sénatoriales.

Toutes les questions prévues à ce jour ayant été examinées, les membres du Conseil municipal lèvent la séance à 20 heures.

Le secrétaire :



Le Maire

Joël CAZEDEBAT

